

✱ ✱ ✱ ✱ ✱

Présidente : Mme Michèle **BRICHEZ**, Maire

Étaient présents : Mme Michèle **BRICHEZ** – M. Bernard **HUGUET** - M. Maurice **DEFROCOURT** - Mme Sonia **DRICI** - M. Michel **GAUTIER** - M. Eric **LANTHIEZ** – Mme Martine **CHARLES** – M. Bernard **DELPLANQUE** - Mme Ariane **HENSER-MARTIN** – M. Jean-Claude **GAUDEFRY** – M. Georges **MECHEMECHE** - M. Jean-François **MORANDEAU**

Secrétaire de séance : Mme Sonia **DRICI**

1. L'Assemblée adopte les nouveaux statuts du SE60. Les modifications portent sur :
 - une mise en conformité règlementaire de la compétence mise en souterrain
 - une mise en conformité règlementaire de la compétence maîtrise de la demande en énergie
 - la possibilité d'adhésion au SE60 des communautés de communes / agglomération, totalement ou partiellement incluses dans le périmètre du SE60.
 - une refonte du découpage des Secteurs Locaux d'Énergie suite à la disparition des cantons Les SLE, regroupant les communes de moins de 15 000 habitants, seront constitués sur la base des bassins de coopération => de 27 à 11 Secteurs Locaux d'Énergie
Maintien des SLE « villes » pour les communes de plus de 15 000 habitants => de 13 à 5 SLE. Au total, **de 40 à 16 SLE**.
 - un resserrement du nombre de délégués au comité pour une gouvernance plus agile (**211 à 121 délégués communes + au maximum, 19 délégués EPCI**).

Il est à noter que les évolutions relatives à la gouvernance ne seront applicables qu'à compter des prochaines élections municipales.

2. Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

↳ **décide** de vendre à Monsieur Thomas **DESANGIN** et Madame Emmanuelle **COSSON**, la parcelle cadastrée section D n° 1326, lieudit « Le Parc », d'une superficie de 800 m², sise à HONDAINVILLE, au 460 de la rue de Beauvais, au prix de 95 000 €

↳ **autorise** le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document ou acte notarié relatif à cette vente.

3. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'offre de 500,00 €, à titre de bonnes relations commerciales, de l'entreprise « **JARDINS & MECANIQUE** » de **LAIGNEVILLE** pour l'enlèvement de 2 tondeuses autoportées hors service depuis plusieurs années et sorties de l'inventaire. Un titre de recettes sera émis au compte 7788 à l'encontre de « **JARDINS & MECANIQUE** ».

4. Est adopté l'encaissement d'un chèque de 289,48 € émanant de SMACL ASSURANCES pour l'arrêt maladie de Madame Magali **DELPLANQUE** du 21 octobre 2019.

DIVERS - INFORMATIONS

■ **Repas des Aînés** : Organisé le 24 novembre dernier, il a réuni une soixantaine de convives qui ont apprécié les mets qui leur ont été servis ainsi que l'animation musicale et dansante. Merci à Sonia **DRICI**, Adjointe, aux élus et aux agents qui ont œuvré pour que cette journée soit une réussite.

■ **Noël des Enfants** : Le spectacle, sur le thème de l'Égypte, a remporté un franc succès auprès des jeunes spectateurs qui ont également fait honneur au goûter qui leur a été offert. Merci encore à Sonia **DRICI** pour l'organisation parfaite de cette fête.

■ **Entretien des chemins ruraux** : Mme **BRICHEZ** informe l'Assemblée avoir envoyé un courrier de remerciement à M. et Mme **NICOLAUDIE** qui ont fourni, gracieusement, plusieurs tonnes de matériaux pour boucher les nombreux trous qui s'étaient formés sur les chemins ruraux.

■ **Environnement** : Un habitant de la Rue Le Temple, M. Michel **KRUC**, lors de ses sorties sur le territoire de la commune, ramasse bénévolement divers déchets déposés un peu partout (fossés, lisières de bois...). Ces marques d'incivisme traduisent un irrespect de leurs auteurs envers les habitants et la nature. Merci infiniment à M. **KRUC** pour son initiative citoyenne et son action envers l'environnement et la préservation de notre cadre de vie.

■ **Eco-pâturage** : Deux adorables poneys, Popeye et Quaïd, occupent l'éco-pâturage créé l'été dernier. Merci à M. et Mme **DUPRÉ**, leurs propriétaires, pour leur contribution à un entretien écologique de cet espace vert.

■ **Intercommunalité** :

✓ **SIVT** : Une réunion était organisée le 25 novembre à la communauté de communes de la Thelloise afin de désigner les délégués appelés à siéger au Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain. Parmi les 7 délégués titulaires et les 7 suppléants proposés, figuraient des élus dont la commune n'était pas traversée par le Thérain. A leur demande, et faisant ressortir leur assiduité aux réunions, Michèle **BRICHEZ** sera proposée déléguée titulaire et Jean-François **MORANDEAU** délégué suppléant.

✓ **SIAEP de Hermes** :

• Lors du comité syndical du Syndicat des Eaux de Hermes qui s'est tenu le 09 décembre, les délégués ont décidé de retenir, à la majorité, l'offre de l'entreprise **VEOLIA** pour un montant de 499 732,00 € HT comme attributaire du marché de travaux pour la construction d'une unité d'adoucissement. Ce traitement a pour but de rendre l'eau moins calcaire et moins agressive en évitant l'entartrage des équipements et en permettant une diminution de la consommation des produits d'entretien tels que sels, adoucissants, détartrants.....

• Le SIAEP est composé de 9 communes dont 6 adhèrent à la Thelloise et 3 à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB). En ce qui concerne la Thelloise, elle ne pourra pas prendre la compétence eau au 1^{er} janvier 2020, en raison de l'exercice du mécanisme d'une minorité de blocage. Mais la loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit que le transfert « eau potable » vers les communautés d'agglomérations sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020. L'objectif souhaité par la CAB est de maintenir autant que faire se peut l'organisation actuelle des services d'eau. Aussi, dans le cadre de la procédure de représentation-substitution, la CAB devra-t-elle désigner ses représentants au sein du syndicat des eaux, qui devraient être les élus siégeant déjà au syndicat. Mme **BRICHEZ** précise que ce syndicat deviendra un syndicat mixte au 1^{er} janvier 2020, ce qui implique la réélection du Président et des membres du bureau.

■ **Curage mare et fossé** : Mme **BRICHEZ** souligne la nécessité de curer la mare pédagogique au hameau des Butteaux, envahie de roseaux et avoir demandé un devis qui s'élève à 2 260,00 € HT. Il conviendra également de curer le fossé à la sortie de la station d'épuration. M. **MORANDEAU** en appelle à la prudence quant à la réglementation pour ce fossé.

■ **Divers** :

M. **MORANDEAU** :

- s'enquiert de la façon dont sont avisés les administrés lors des cérémonies patriotiques.

Mme **BRICHEZ** précise qu'une invitation est apposée dans le cadre d'affichage de la mairie, sur la page d'accueil du site internet de Hondainville ainsi que dans le Journal Municipal.

- évoque ensuite la dangerosité du passage protégé qui conduit au cimetière (marquage effacé, pose de panneaux et ralentisseurs, diodes clignotantes...)

- déplore l'absence d'une voie réservée à la circulation douce (piste cyclable, voie verte...) entre Hondainville et Mouy. Cet aménagement est du ressort du Département.

Fait à HONDAINVILLE, le 14 décembre 2019

Le Maire,

Michèle **BRICHEZ**